

## **Rapport 2014 de la Commission spécifique ASE**

La commission spécifique ASE se réunit chaque trimestre. Cette commission est légalement obligatoire et a pour but la surveillance de l'apprentissage filière plein-temps et dual.

Sont représenté en son sein : l'OFPC, l'ORTRA, l'Ecole ASE, des représentants des employeurs et des employés des domaines professionnels concernés : handicap, personne âgée, enfance et petite enfance.

Mme Durnat reprend le poste de directrice à 100% de l'école ASE suite au départ à la retraite de Mme Schmutz-Gaberell.

Nous y recevons des informations concernant les effectifs de classes, les promotions ou les redoublements, le taux de réussite et d'échecs aux examens. Les difficultés que rencontre l'école comme par exemple des classes surchargées pour la formation duale.

Nous validons les candidatures des experts et des commissaires.

L'AGEDE interpelle et questionne concernant les différences entre processus de VAE pour les détenteurs d'un diplôme étranger et reconnaissance de diplômes par Berne. Le facteur expérience professionnelle peut être pris en considération mais dans tous les cas c'est le SEFRI qui reste compétent en la matière.

L'OFPC a dû faire face au mécontentement du public qui lui reproche le manque de visibilité sur l'offre des places d'apprentissage ASE. Ils devront faire apparaître les places même si celles-ci sont déjà pourvues. Actuellement, elle se pourvoit le plus souvent à l'interne...